APRÈS ART. 2 N° AC19

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 novembre 2023

RELANCER L'ORGANISATION DES CLASSES DE DÉCOUVERTE - (N° 1794)

Adopté

AMENDEMENT

N º AC19

présenté par

M. Lenormand, M. Acquaviva, Mme Bassire, M. Guy Bricout, M. Jean-Louis Bricout, M. Castellani, M. Colombani, M. de Courson, Mme Descamps, Mme Froger, M. Mathiasin, M. Molac, M. Morel-À-L'Huissier, M. Naegelen, M. Pancher, M. Panifous, M. Saint-Huile, M. Serva, M. Taupiac, M. Warsmann et Mme Youssouffa

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 2, insérer l'article suivant:

Le titre préliminaire du livre IV du code de l'éducation est complété par un article L. 401-5 ainsi rédigé :

« Art. L. 401-5. – Chaque année, au sein des écoles et établissements, la communauté éducative est informée des modalités d'accompagnement existant et soutenue pour mettre en œuvre une classe transplantée, une classe de découverte ou un voyage scolaire. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement a pour objet de souligner l'importance de l'engagement de l'ensemble des acteurs de l'éducation nationale dans la mise en œuvre de ces voyages scolaires.

En effet, force est de constater que malgré la circulaire et ses directives adressées aux recteurs et rectrices de région académique, aux recteurs et rectrices d'académie, aux directeurs et directrices académiques des services de l'éducation nationale, aux inspecteurs et inspectrices pédagogiques régionaux, aux inspecteurs et inspectrices de l'éducation nationale du premier degré, aux cheffes et chefs d'établissement, aux directeurs et directrices d'école, aux professeures et professeurs, les projets de ces voyages ne sont pas suffisamment encouragés au sein des établissements.

Au manque de financement et de valorisation du travail des enseignements s'ajoutent alors un troisième frein, à savoir les difficultés administratives dans la mise en œuvre de ces voyages scolaires.

Selon les chiffres officiels, leur nombre a été divisé par deux les dernières années.

APRÈS ART. 2 N° AC19

Aussi, il est essentiel que ce travail soit accompagné par un engagement et une motivation à tous les échelons de la hiérarchie de l'éducation nationale.

Les enseignants doivent être encouragés et leurs démarches facilitées.

L'intérêt pédagogique et éducatif de ces voyages scolaires est largement reconnu, il l'est d'autant plus que ce sont souvent les premières expériences de découvertes et d'émancipation pour ces élèves.

Aussi ils devraient devenir une règle éducative.